

Stratégie Climat

2024 – 2030

Juin 2024



Le présent document intègre des attendus du Règlement Européen 2019/2088 dit « SFDR » ou « Disclosure » (Art. 3 & Art. 4), et de l'Article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat.



UNE MARQUE



Table des matières

- Préambule.....3
- Axe I. Aligner les portefeuilles sur une trajectoire bas carbone ambitieuse..... 4**
 - I. Présentation de la démarche 4
 - II. Construction de la trajectoire climatique et fixation des objectifs 4
 - 1. Trajectoires de décarbonation4
 - 2. Le choix des indicateurs5
 - 3. Choix des référentiels5
 - 4. Choix du périmètre6
 - 5. Fixation des cibles6
- Axe II. Actionner les leviers de décarbonation..... 8**
 - I. Synthèse des leviers d’actions 8
 - II. Politique d’Exclusion et de Vigilance 9
 - 1. Exclusions9
 - 2. Vigilance.....9
 - III. Evaluation des enjeux climat en due diligence 10
 - 1. Collecte des données carbone10
 - 2. CliMatrice et décision de financement11
 - 3. Analyse qualitative et prise en compte des risques et opportunités12
 - IV. Pilotage des émissions de GES des portefeuilles 14
 - V. Parcours d’accompagnement « CarbonCAP » 15
 - VI. Objectifs de décarbonation dans le cadre de SLB/SLL 18
 - VII. Financements bas carbone et de solutions..... 18
 - 1. Fonds à thématique bas carbone et solutions18
 - 2. Financement d’acteurs bas carbone ou d’actifs solutions.....18
- Axe III. Organiser la structure au service de l’ambition climat 19**
 - I. Gouvernance des sujets climat 19
 - II. Politique de rémunération et plan d’intéressement 20
 - III. Contribution aux initiatives de place 20
 - IV. Responsabilisation des équipes opérationnelles sur le climat..... 21
 - 1. Formation continue des équipes.....21
 - 2. Une équipe ESG au cœur des décisions.....21

Préambule

Les dernières synthèses scientifiques mettent l'accent sur les impacts du dérèglement climatique qui seraient plus conséquents qu'anticipé, même avec une hausse limitée des températures. Face à l'urgence d'agir, et en tant que financeur de l'économie, nous entendons être acteur de la réponse à apporter à ces enjeux en finançant la transition de l'économie réelle vers un monde décarboné, ainsi que les activités économiques considérées comme des solutions, c'est-à-dire celles qui répondent à l'enjeu climat tout en respectent l'humain et les autres aspects environnementaux.

Depuis sa création en 2011, Zencap AM a consolidé son expertise autour d'un principe fondamental : celui d'investir dans la durée, avec adaptabilité et de manière responsable.

Dans la lignée du renforcement continu de notre approche d'investissement responsable, nous avons décidé d'approfondir notre engagement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, afin de contribuer à la transition des activités humaines vers un chemin plus durable.

Notre ambition : « Financer dans l'économie réelle l'accélération de la décarbonation des emprunteurs en transition ainsi que les acteurs bas carbone ou apporteurs de solutions »

Experts sur les classes d'actifs de la dette d'entreprise, d'infrastructure et immobilière, et grâce à notre proximité avec les emprunteurs, nous avons pour ambition de soutenir la transition énergétique et écologique de nos emprunteurs sur le long terme et dans une relation de confiance, notamment à travers le parcours d'accompagnement « CarbonCAP ».

En signant l'*initiative Climate International* (iCI) et la *Net Zero Asset Managers initiative* (NZAM) en 2023, nous sommes engagés à prendre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES de nos portefeuilles en ligne avec ses recommandations.

Fruit d'un travail itératif et collaboratif, ce document présente la Stratégie climat adoptée par Zencap AM. Elle est intégrée au cœur de notre projet d'entreprise, portée par la Direction Générale et déployée par l'ensemble des collaborateurs.

Périmètre

La présente Stratégie couvre l'ensemble des financements de Zencap AM en dette privée : les financements d'entreprises, d'infrastructures et immobiliers.

Axe I. Aligner les portefeuilles sur une trajectoire bas carbone ambitieuse

I. Présentation de la démarche

En 2023, Zencap AM a décidé d'accélérer et de renforcer sa stratégie climat avec pour objectif de prendre des engagements forts et chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités des entreprises financées.

Afin de concrétiser cette démarche, d'ancrer nos engagements dans des initiatives reconnues, notamment à portée internationale, et de porter nos ambitions aux côtés d'investisseurs engagés vers la contribution à la neutralité carbone d'ici à 2050, nous avons rejoint l'initiative Climate International (iCI) en septembre 2023, puis la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) en octobre 2023.

Nous nous engageons donc à « soutenir l'objectif de neutralité carbone (émissions nettes nulles de gaz à effet de serre) d'ici à 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour limiter le réchauffement à +1,5 °C ; et également à soutenir les investissements alignés sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt »¹.

L'année 2023 a marqué une étape importante dans la démarche de Zencap AM pour contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Tout au long de l'année, un travail a été réalisé avec *I Care by BearingPoint*, cabinet de conseil spécialisé sur les enjeux environnementaux, afin d'analyser le profil carbone des portefeuilles, construire des trajectoires, fixer des objectifs et imaginer les moyens de décarbonation (politiques, méthodes, outils, etc.).

II. Construction de la trajectoire climatique et fixation des objectifs

1. Trajectoires de décarbonation

La construction d'une trajectoire climatique est un exercice complexe qui nécessite de s'adapter aux spécificités du portefeuille.

Dans le cadre de cette Stratégie 2024 – 2030, nous avons **fixé des objectifs intermédiaires pour 2030, compatibles avec une trajectoire de réduction des GES respectant les objectifs de l'Accord de Paris (+1,5°C)**. Les objectifs post-2030 pour poursuivre la trajectoire de décarbonation jusqu'à la neutralité carbone en 2050 seront fixés ultérieurement.

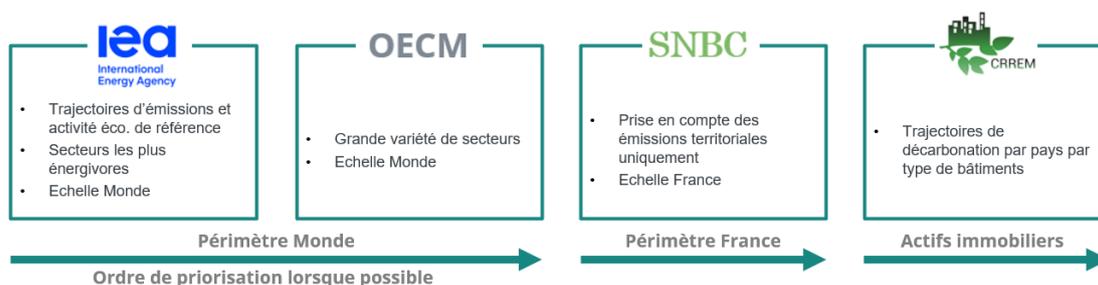
L'exercice de définition de cibles à horizon 2030 a été mené sur la base de trajectoires par type de financement (entreprises, actifs d'infrastructure, actifs immobiliers), selon des référentiels et scénarios reconnus, basés sur la science, réalisées à partir d'un état des lieux précis des portefeuilles de Zencap AM à fin 2022. Les réductions d'émissions de GES attendues pour un alignement sur des trajectoires +1,5°C ont ainsi été projetées en agrégeant les exigences de différentes trajectoires sectorielles.

Les travaux se sont appuyés en priorité sur les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), complétées par les scénarios de transition du One Earth Climate Model (OECM), initiative de l'University of Technology Sydney (UTS) et reconnues par l'UNEPFI, et de la Stratégie Nationale Bas Carbone française (SNBC), ainsi que du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM), projet d'acteurs universitaires et d'organisations indépendantes soutenu par l'Union Européenne.

Les politiques sectorielles et nationales, ainsi que les évolutions technologiques, devraient pousser « naturellement » à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de nombreuses activités. Pour autant, ces évolutions ne suffiront pas et devront être complétées par des initiatives des acteurs économiques et des individus.

¹ The Net Zero Asset Managers initiative, <https://www.netzeroassetmanagers.org/commitment>, dans sa version de juin 2023

Synthèse des principales trajectoires de décarbonation de référence



2. Le choix des indicateurs

Pour tenir compte des spécificités de chacune de nos lignes métiers, Zencap AM prend des engagements spécifiques pour chacune d'elles.

Nous avons ainsi choisi des indicateurs différenciés selon nos trois lignes métiers afin qu'ils soient les plus adaptés.

Ainsi, pour les financements d'entreprises et immobiliers, nous avons sélectionné des indicateurs d'intensité, respectivement en intensité carbone par million d'euro financé (tCO₂eq. / m€ financé) et en intensité carbone par mètre carré (tCO₂eq. / m²).

Concernant les financements d'actifs d'infrastructure, nous avons choisi la part d'alignement sur la Taxonomie Verte européenne, un référentiel réglementé et largement reconnu. Nos portefeuilles sur cette ligne métier couvrent en effet d'ores et déjà en bonne partie des actifs dits « solutions » (ex. énergies renouvelables), avec l'ambition de renforcer cette part. Ces actifs « solutions » contribuent déjà à la décarbonation de l'économie avec une faible capacité de réduction supplémentaire en intensité carbone.

3. Choix des référentiels

Sur la ligne métier des entreprises, notre choix s'est porté sur le référentiel du Net Zero Investment Framework (NZIF), reconnu par l'initiative NZAM, adapté aux gérants d'actifs, largement utilisé dans le non coté et nous permettant d'utiliser notre indicateur d'intensité par million d'euro financé.

Notons que nous n'avons pas sélectionné le référentiel SBTi (Science Based Targets initiative) et l'indicateur associé de couverture des investissements poursuivant une trajectoire certifiée par SBTi. A ce jour, ce référentiel et son indicateur nous ont en effet semblé moins adaptés à la fois à notre métier de dette privée et à notre segment de marché (small & lower mid caps) : en tant que financeur en dette de PME/ETI, nous pouvons pousser à l'action nos emprunteurs, mais il est difficile d'imposer une démarche et une certification, en particulier (SBTi). Nous allons néanmoins suivre l'indicateur de couverture SBTi et évaluerons la pertinence de l'intégrer selon la diffusion des engagements SBTi sur notre segment de marché.

Concernant les financements d'actifs immobiliers, notre choix a été d'utiliser le référentiel de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), qui admet un indicateur d'intensité par mètre carré (tCO₂eq. / m²), indicateur le plus cohérent pour cette ligne métier.

Enfin, sur les financements d'actifs d'infrastructure, il n'existe pas à date de référentiel décliné précisément sur ce type de financement. Ainsi, et compte tenu de la stratégie de Zencap AM de renforcer son positionnement sur les actifs dits « solutions », nous avons choisi de nous baser sur le référentiel du règlement européen de la Taxonomie verte, comme indiqué précédemment.

4. Choix du périmètre

Concernant les entreprises et les actifs immobiliers, nous avons choisi - dans un premier temps - de fixer des objectifs précis uniquement sur le périmètre scope 1 & 2, c'est-à-dire le périmètre directement attribuable à nos emprunteurs, où les leviers d'actions sont plus simples à mobiliser.

Pour autant, si des objectifs précis et quantitatifs n'ont pas été fixés à date sur le scope 3, ce dernier est largement analysé en cours de due diligence ESG -donc dans la sélection des financements-, puis dans le suivi des financements à travers le reporting ESG annuel, ainsi que, au cas par cas, à travers des objectifs de décarbonation associés aux financements (via des *Sustainability-Linked Bonds/Loans*).

Concernant les actifs d'infrastructure, le périmètre est celui défini par la Taxonomie verte européenne pour chaque activité.

5. Fixation des cibles

Les cibles de décarbonation des portefeuilles à horizon 2030 ont été fixés avec pour objectif global d'aligner nos portefeuilles sur une trajectoire +1,5°C.

A cette fin, *l'Care by BE* a développé pour Zencap AM un outil propriétaire, « **CarbonMONITOR** », permettant principalement de :

- o Fixer des cibles de réduction des émissions de GES à différents horizons selon différents scénarios, périmètres et hypothèses
- o Suivre les trajectoires d'émissions de GES par emprunteur, par fonds et par type de financement, et leur alignement sur les scénarios de transition

Ainsi, sur la base de la situation initiale des portefeuilles de Zencap AM au 31/12/2022, d'hypothèses économiques (inflation, croissance), et du choix des scénarios de transition les plus adaptés à chaque secteur d'activité et zone géographique, l'outil CarbonMONITOR nous a permis de calculer **les cibles à un atteindre à horizon 2030 selon nos indicateurs d'intensité pour les financements d'entreprises et d'actifs immobiliers afin de respecter une trajectoire de +1,5°C.**

En particulier, pour les entreprises évoluant au sein de secteurs carbo-intensifs (énergie, transports, etc.), ont principalement été utilisés le scénario NZE (« net zero emissions ») 2050 de l'AIE et le scénario +1,5°C de l'OECD. Pour les entreprises issues de secteurs non carbo-intensifs (technologies, santé, etc.), les facteurs génériques de réduction de l'initiative SBT (Science-Based Targets) ont été privilégiés.

Concernant les actifs immobiliers, le scénario CRREM a logiquement été privilégié.

Enfin, sur les actifs d'infrastructure la cible a été fixée sur la base de la situation initiale (30 % d'alignement estimé au 31/12/2022 à la Taxonomie verte européenne sur ces financements).

Détails des objectifs climat de Zencap AM

Type de financement	Référentiel	Indicateur retenu	Scope	Cible	Année de référence	Horizon
Entreprises (PME/ETI)	NZIF ⁽¹⁾	Intensité carbone en tCO ₂ eq. / m€ financé ⁽³⁾	Scope 1 & 2	- 45 %	2022	2030
Actifs immobiliers	NZAOA ⁽¹⁾	Intensité carbone en tCO ₂ eq. / m ²	Scope 1 & 2	- 51 %	2022	2030
Actifs d'infrastructure	EU Taxonomy / NZIF ^(1, 2)	% d'€ investis alignés Taxonomie UE	CA et/ou Capex	50 %	30 % à fin 2022	2030

(1) Le Net Zero Investment Framework (NZIF) et le référentiel de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) sont deux des trois référentiels reconnus par la NZAM.

(2) Les objectifs d'allocation vers des solutions climat, matérialisées par l'alignement sur la Taxonomie verte européenne, sont reconnus par le référentiel NZIF.

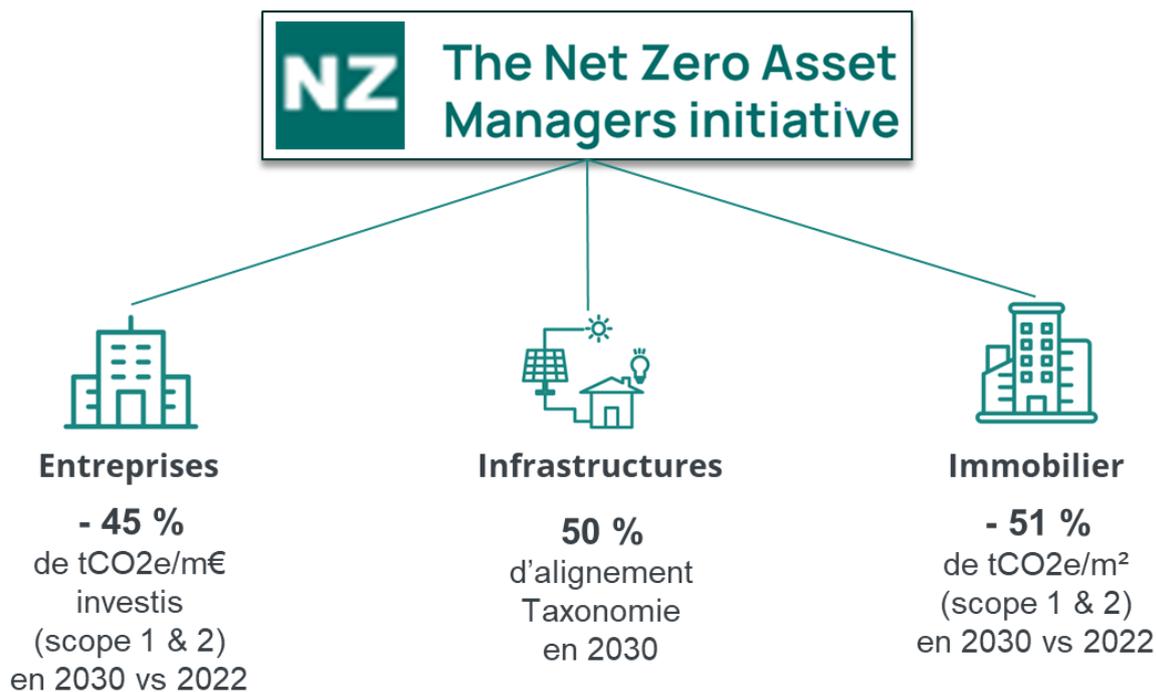
(3) Les émissions de GES seront prises en proportion du financement de Zencap AM dans la valeur comptable d'entreprise ("book value").

L'ensemble de ces objectifs feront l'objet en 2024 d'une validation par l'initiative NZAM. A noter également que les financements d'entreprises représentent environ 60 % de nos financements de dette privée tandis les financements d'actifs immobiliers et d'actifs d'infrastructures en représentent environ 20 % chacun².

Les trajectoires de réduction des émissions de GES utilisées dans le cadre de ces travaux sont définies sur un **pas de temps annuel**.

Notre démarche d'engagement s'inscrit par ailleurs de manière cohérente avec le Groupe OFI Invest, lui-même membre de la Net Zero Asset Managers Initiative.

Synthèse des objectifs climat de Zencap AM



² Répartition des portefeuilles en mars 2024

Axe II. Actionner les leviers de décarbonation

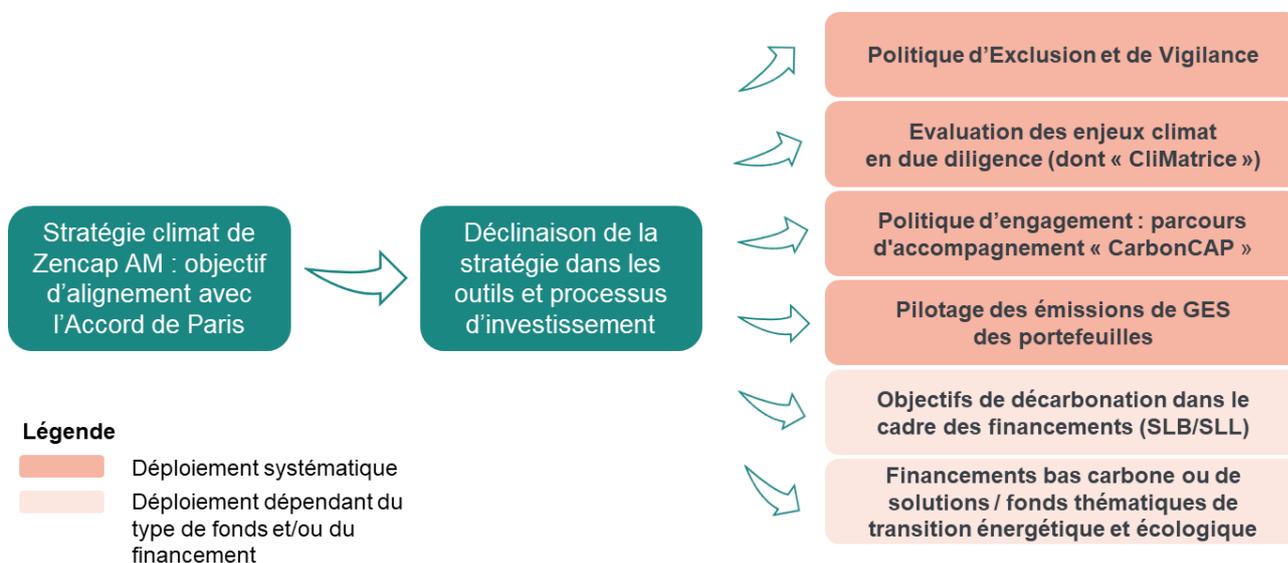
I. Synthèse des leviers d’actions

Pour aligner nos portefeuilles sur une trajectoire compatible avec l’Accord de Paris afin de limiter le réchauffement à +1,5°C, et soutenir l’objectif de neutralité carbone d’ici à 2050, Zencap AM a choisi de se focaliser sur deux axes stratégiques :

- > Le financement de l’accélération de la décarbonation des emprunteurs en transition
- > Le financement d’actifs/entreprises déjà bas carbone ou d’apporteurs de solutions

Nous pouvons synthétiser les différents leviers d’action, qui seront développés dans cette partie, dans le schéma ci-après.

Stratégie Climat de Zencap AM : les leviers d’actions



II. Politique d'Exclusion et de Vigilance

Toute opportunité de financement en dette privée est systématiquement évaluée au regard de la [Politique d'Exclusion et de Vigilance, disponible sur le site internet de Zencap AM](#) et revue annuellement.

En juin 2023, afin d'affirmer d'avantage ses convictions et son positionnement, Zencap AM a significativement renforcé et précisé sa Politique d'Exclusion. Le périmètre des exclusions des énergies fossiles a été élargi (ex. ajout du gaz fossile, prise en compte de la chaîne de valeur amont), des seuils d'exclusion ont été abaissés, et des exclusions ont été ajoutées (ex. huile de palme). Une Politique de Vigilance a également été formalisée pour renforcer la surveillance d'autres activités.

1. Exclusions

Les activités exclues comprennent le charbon thermique, le pétrole, le gaz fossile ou encore l'huile de palme, en incluant de larges pans de leurs chaînes de valeur. Certaines activités sont totalement exclues au premier euro de chiffre d'affaires (ex. extraction de charbon thermique ou prospection de pétrole ou gaz non-conventionnels) tandis que d'autres activités sont exclues à l'atteinte de seuils (au maximum à hauteur de 10 % de chiffre d'affaires), seuils qui pour toutes les activités liées aux énergies fossiles seront durcis en 2025 jusqu'à être ramenés à zéro (exclusion totale) en 2030.

Le détail est disponible dans la [Politique d'Exclusion et de Vigilance de Zencap AM](#).

Ainsi, Zencap AM s'engage à n'avoir aucune exposition directe dans les hydrocarbures non conventionnels, et s'engage au plus tard au 31/12/2029 à n'avoir aucune exposition directe dans les autres énergies fossiles, que ce soit le charbon thermique ou le pétrole et gaz conventionnels.

Notons que Zencap AM a intégré à sa politique d'exclusion l'huile de palme, dont l'impact porte principalement sur la biodiversité, mais dont la culture a également de fortes conséquences sur le climat du fait de la déforestation associée.

2. Vigilance

Dans sa Politique de Vigilance, Zencap AM élargit son engagement auprès des secteurs les plus exposés à la transition énergétique et écologique.

Zencap AM adresse ainsi les activités exposées aux énergies fossiles dans leur chaîne de valeur. Dans l'éventualité d'une exposition matérielle, Zencap AM engagera un dialogue avec la société concernée dans l'objectif de mettre en place un plan de transition compatible avec sa propre stratégie climat.

Aussi, les diligences ESG seront renforcées sur les secteurs dont la matérialité climat est particulièrement élevée. La politique de vigilance vise ainsi neuf secteurs qui font l'objet d'un contrôle renforcé lors de la décision de financement ainsi que d'un suivi rapproché au cours de la vie du financement. Les secteurs concernés sont les suivants :

- Energie/électricité
- Transport
- Agro-industrie
- Chimie
- Mines et Métaux
- Construction (BTP) et ciment
- Textile
- Numérique et télécoms
- Technologies de « transition »

Enfin, la vigilance portera sur la nécessité d'une transition juste, c'est-à-dire dans le respect des considérations sociales, notamment des publics les plus vulnérables.

III. Evaluation des enjeux climat en due diligence

1. Collecte des données carbone

Compte tenu notamment de la taille de nos emprunteurs sur nos univers de financement, nous faisons souvent face à un manque de données carbone (absence d'évaluation des émissions de GES, périmètre restreint, manque de robustesse).

En l'absence de BEGES (bilan des émissions de GES) fourni par l'emprunteur, Zencap AM engage ainsi un dialogue pour collecter les données nécessaires à la réalisation d'une empreinte carbone simplifiée ou estimée en fonction de la matérialité de l'enjeu climat.

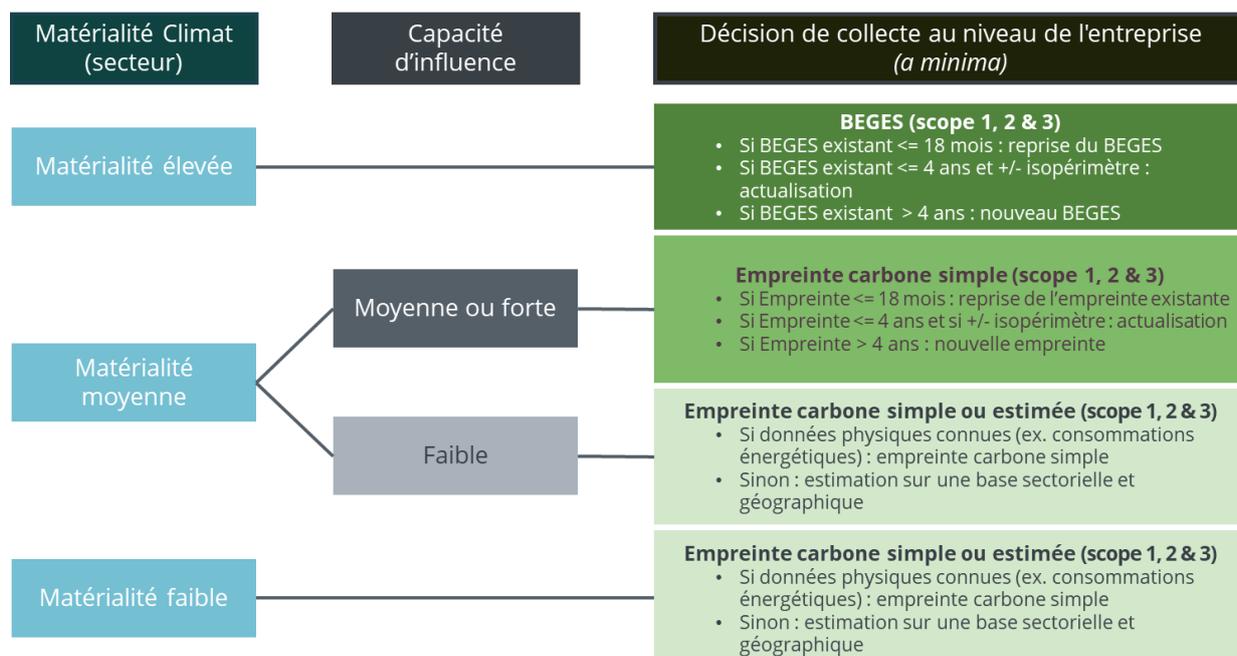
Afin de guider ce processus de collecte de données carbone des emprunteurs, nous avons construit un arbre de décision, décliné pour nos trois lignes métier.

Cet arbre de décision pour la collecte des données carbone repose sur **deux facteurs** :

- La **matérialité climat** du secteur (élevée, moyenne, faible), déterminé par le code NACE de l'emprunteur, décrit son exposition aux risques climatiques de transition au regard de l'intensité carbone de ses activités et de sa chaîne de valeur.
 - Les secteurs en matérialité élevée sont ceux listés dans la politique de vigilance, c'est-à-dire les activités les plus carbo-intensives et/ou les plus exposées aux énergies fossiles
 - Les secteurs en matérialité moyenne sont les activités listées par la Taxonomie verte européenne sur les objectifs 1 & 2 liés au climat, autres que ceux listés en matérialité élevée
 - Les secteurs en matérialité faible regroupent les autres activités
- La **capacité d'influence** (forte, moyenne, faible) indique la position de Zencap AM vis-à-vis de l'emprunteur. Plus précisément, elle est définie selon une matrice interne qui tient compte du positionnement de Zencap AM dans le financement (poids de Zencap AM dans le financement de l'entreprise, accès au Conseil d'administration ou de surveillance, etc.) et de la réceptivité des dirigeants sur les enjeux climat (réactivité de l'emprunteur et niveau d'informations transmises, niveau de conviction des dirigeants, présence éventuelle d'un interlocuteur dédié).

Pour le financement des actifs immobiliers, un troisième critère complètera cet arbre de décision, celui du statut de l'actif : neuf, en rénovation structurelle ou existant.

Exemple d'arbre de décision pour la collecte des données carbone, celui pour les financements d'entreprises



L'arbre de décision fixe le niveau minimum à atteindre de collecte des données carbone :

- **Niveau « BEGES » ou « Empreinte complète »** : réalisation par un expert d'un bilan des émissions de GES (BEGES) complet pour les entreprises, ou d'une empreinte carbone complète basée sur le principe de l'analyse de cycle de vie pour les actifs immobiliers
- **Niveau « Empreinte simple »** : réalisation d'une empreinte carbone simple à partir d'un nombre restreint de données d'activités, des données physiques et /ou monétaires, à l'aide d'un module dédié au sein du questionnaire ESG de Zencap AM sur la plate-forme en ligne de Greenscope (notre plate-forme partenaire digitale de collecte de données ESG, de calculs d'indicateurs ESG et de calcul des empreintes carbone)
- **Niveau « Empreinte estimée »** : estimation de l'empreinte carbone par notre partenaire Greenscope à l'aide uniquement des principales caractéristiques des activités de l'entreprise ou de l'actif, c'est-à-dire la répartition des activités par code NACE ou secteur d'activité, ainsi que par zone géographique ; des données de consommations énergétiques issues du questionnaire ESG de Zencap AM ou quelques autres données d'activité peuvent venir affiner l'estimation

Ces données carbone seront collectées autant que possible en phase de due-diligence, en pré-financement. Dans le cas de la nécessité d'un BEGES ou d'une empreinte carbone complète, compte tenu du temps de réalisation, l'emprunteur devra s'y engager dans les 12 mois.

L'arbre de décision permet *in fine* d'aboutir à des niveaux de collecte et calculs des données carbone différents au sein de chaque type de financement :

- **Entreprises** : de la réalisation d'un BEGES scope 1, 2 & 3 dans le cas d'une matérialité climat élevée, à l'estimation de l'empreinte carbone par proxy sectoriel dans le cas d'une matérialité faible ou d'une matérialité moyenne avec une capacité d'influence faible
- **Actifs immobiliers** : du calcul d'une empreinte carbone complète scope 1, 2 & 3 dans une logique d'ACV pour la construction neuve, au calcul d'une empreinte carbone simple de scope 1 & 2 pour un actif existant et dans le cadre d'une capacité d'influence faible ou moyenne
- **Actifs d'infrastructure** : de la réalisation d'un BEGES scope 1, 2 & 3 dans le cas d'une matérialité climat élevée avec une capacité d'influence forte, à l'estimation d'une empreinte carbone par proxy sectoriel dans le cas d'une matérialité faible ou d'une matérialité moyenne avec une capacité d'influence faible

L'objectif est d'**obtenir des données d'émissions de GES sur l'ensemble des emprunteurs** pour évaluer puis piloter de la manière la plus précise possible l'empreinte carbone de chaque financement et des fonds.

2. CliMatrice et décision de financement

Intégrer pleinement le climat dans nos décisions de financement fait partie des objectifs clés de notre stratégie climat.

Dans cette optique, nous avons développé un outil de décision, la « **CliMatrice** », utilisée en phase de due diligence, pré-investissement, qui joue un rôle pivot en guidant la stratégie climat à mener auprès de chaque emprunteur.

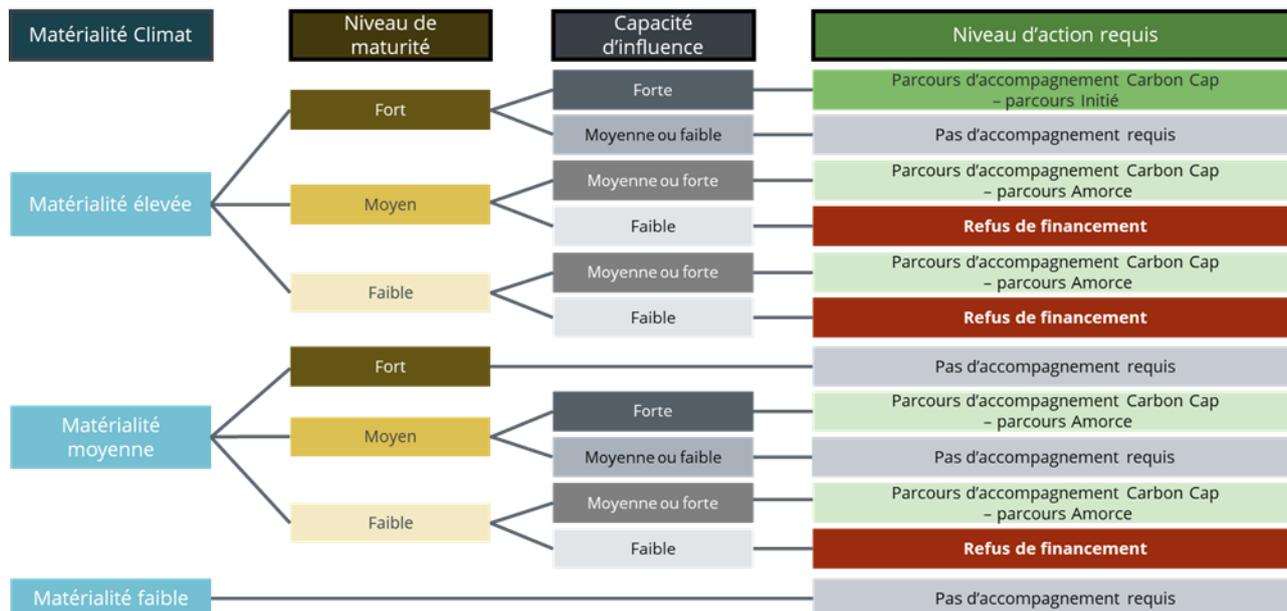
La CliMatrice repose sur trois facteurs, dont les deux premiers sont communs à l'arbre de décision pour la collecte des données carbone :

- La **matérialité climat** du secteur (élevée, moyenne, faible), cf. ci-dessus « collecte des données carbone »
- La **capacité d'influence** de Zencap AM (forte, moyenne, faible), cf. ci-dessus « collecte des données carbone »
- La **maturité climat** de l'emprunteur (faible, moyenne, forte), qui traduit la capacité de l'emprunteur à intégrer les enjeux climat dans la conduite de ses activités et à les gérer. La maturité est évaluée en % selon un modèle de notation interne prenant en compte entre 10 et 30 indicateurs environnementaux liés aux émissions de GES, issus du questionnaire ESG de Zencap AM. Le nombre d'indicateurs varie en fonction du type de financement (entreprise, actif immobilier ou infrastructure) et des réponses des emprunteurs (questions conditionnelles).

Les indicateurs comprennent par exemple le niveau de formalisation de la politique environnementale, les éventuelles certifications, l'évaluation des risques climat, les consommations énergétiques et le mix énergétique, l'exposition aux énergies fossiles, le suivi des émissions de GES, les objectifs de réduction des émissions de GES, la participation à une initiative de type SBTi, ou encore le niveau d'alignement sur la Taxonomie verte européenne.

Chaque ligne métier (entreprises, actifs immobiliers et actifs d’infrastructure) dispose de sa propre CliMatrice.

Exemple de CliMatrice pour les financements d’entreprise (hors activités bas carbone ou solutions)



Cette matrice débouche sur un **niveau d’action** requis :

- Proposition à l’emprunteur d’un **parcours d’accompagnement CarbonCAP** - En fonction des facteurs de la CliMatrice, le parcours est adapté au contexte. Par exemple, pour les entreprises, trois parcours sont possibles :
 - Parcours « initié », notamment pour les emprunteurs les plus matures
 - Parcours « amorce », pour les emprunteurs moins matures
 - Parcours « bas carbone ou solution », pour les emprunteurs qui contribuent déjà directement à la transition énergétique et écologique en étant bas carbone ou étant apporteur de solutions

Le parcours CarbonCAP est développé au sein de la section dédiée.
- **Pas de proposition d’accompagnement**, par exemple dans les cas où la matérialité climat n’est pas significative ou que notre capacité d’influence est faible avec un niveau de maturité suffisant de l’emprunteur
- **Refus du projet de financement**, par exemple lorsque la matérialité climat est élevée, avec une maturité faible de l’emprunteur et une capacité d’influence faible

La CliMatrice est ainsi un outil central et déterminant dans nos décisions stratégiques liées au climat puisqu’elle fixe la poursuite du projet de financement et le niveau d’accompagnement post-closing.

Zencap AM se positionne ainsi comme un prêteur en capacité d’apporter de la valeur sur les sujets liés au climat aux emprunteurs qui en ont le plus besoin.

3. Analyse qualitative et prise en compte des risques et opportunités

Les enjeux climat sont pleinement intégrés à la due diligence ESG systématiquement réalisé en amont du financement, à travers, comme vu précédemment, la collecte de données carbone et le calcul de la maturité climat de l’emprunteur, mais pas uniquement.

Sur la base du questionnaire ESG de Zencap AM et des échanges avec l’emprunteur (entretien ESG dédié en due diligence), dès que la matérialité climat est significative, une analyse qualitative des enjeux climat est menée prenant en compte la stratégie de l’emprunteur en la matière, les engagements, les politiques, le partage des responsabilités, les actions menées, les indicateurs de mesure et les résultats. Une revue de controverses complète également l’analyse.

Cette analyse répond à une approche à 360°, selon le principe de **double matérialité**, autrement dit la prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement, et de l'impact de l'environnement sur nos activités. Le climat, en tant que facteur critique, est ainsi également pleinement intégré dans notre approche de gestion des risques. Il ne s'agit pas d'un levier d'action de décarbonation mais cette intégration approfondie nous permet de mieux anticiper les défis potentiels et de mettre en place des stratégies d'atténuation adaptées. Cette approche des risques est présentée dans l'encadré ci-dessous.

L'analyse des risques physiques et de transition, un autre volet de notre Stratégie Climat

Nous évaluons de manière proactive au moyen d'outils disponibles en open-source, respectant les meilleures pratiques de marché, ceci aux différents échelons de la chaîne de valeur pour chaque emprunteur **les risques physiques et de transition liés au dérèglement climatique, ainsi que les opportunités liées à la transition énergétique et écologique**. Cette évaluation est menée en phase de due diligence ESG, pré-investissement.

- **Les risques physiques**

Les risques physiques définis dans le cadre de la TCFD sont les risques résultants des effets du dérèglement climatique. Ils se répartissent en deux catégories : **les risques chroniques**, conséquences à long terme du dérèglement climatique, et **les risques aigus ou chocs**, qui portent sur les événements climatiques extrêmes, dont la fréquence et l'intensité vont croître avec l'altération des conditions climatiques.

Pour analyser les risques physiques de son portefeuille, Zencap AM a retenu l'outil Resilience 4 Real Estate, outil en open source, qui permet de couvrir les risques suivants : chaleurs, sécheresses, précipitations et inondations, dynamiques littorales, tempêtes et vents violents, feux de forêt, grands Froids et mouvements de terrain.

Pour chaque analyse ESG menée, l'outil est utilisé pour les principaux sites opérationnels de l'entité et le niveau de risque le plus élevé pour chacun des aléas couverts sera reporté dans la note ESG. L'analyse du niveau de risque est complétée par une analyse qualitative permettant de nuancer le niveau d'exposition aux risques physiques en étudiant les mesures d'adaptation prises le cas échéant ou en aggravant le niveau de risque compte tenu du secteur.

Au besoin, des outils d'analyse complémentaires (ex. Géorisques, Climate Central) peuvent être utilisés afin d'apporter des précisions sur un risque identifié ou si un site se situe hors d'Europe, l'outil Resilience 4 Real Estate ne couvrant que le périmètre géographique de l'Europe.

- **Les risques de transition**

Les risques liés à la transition vers une économie bas carbone constituent le deuxième pilier de risques climatiques identifiés par la TCFD et dont la matérialité financière peut être significative. A ce titre, ils sont intégrés dans l'analyse menée en phase de due diligence. Ces risques font l'objet d'une classification par la TCFD qui est utilisée comme grille de lecture lors de l'analyse menée par Zencap AM. Les risques de transition sont étudiés d'un point de vue qualitatif et couvrent les risques suivants : **Politique et juridique, Technologique, Risque de marché, Risque réputationnel**.

Ainsi, l'analyste, sur la base de la donnée collectée et de sa connaissance sectorielle, identifie les risques de transition bas carbone auxquels est exposé l'émetteur et les renseigne dans la note ESG. De la même manière, l'analyste étudie les **opportunités liées à la transition bas carbone** selon son secteur d'activité et ses spécificités en matière de démarche ESG à l'œuvre. Les opportunités de transition sont analysées au regard de la nomenclature TCFD, comprenant : l'efficacité énergétique, les sources d'énergie, les produits et services, le marchés et la résilience. Elles sont identifiées de façon qualitative par l'analyste sur la base des données collectées dans le questionnaire ESG, du dialogue pratiqué, mais également sur la base de sa connaissance sectorielle.

IV. Pilotage des émissions de GES des portefeuilles

Les données carbone ainsi que le questionnaire ESG de chaque emprunteur sont renseignés annuellement, y compris les indicateurs liés au climat et à l'énergie. Une clause est systématiquement incluse au financement engageant l'emprunteur à renseigner ce reporting ESG annuel.

Sur cette base, les trajectoires de réduction des émissions de GES sont suivies avec notre outil interne « CarbonMONITOR ». Afin de mesurer la trajectoire de chaque emprunteur, l'outil intègre pour chaque emprunteur :

- Les émissions de GES
- L'écart d'intensité carbone avec la trajectoire de décarbonation sectorielle attendue par différents scénarios climatiques (cf. section « Construction de la trajectoire climatique et fixation des objectifs »)
- Un score de crédibilité de la politique climat et de la trajectoire de décarbonation. Ce score est basé sur :
 - o La maturité Climat
 - o L'avis de l'équipe de Zencap AM sur l'engagement du Management
 - o L'existence d'objectifs de décarbonation des emprunteurs fixés par Zencap AM dans le cadre d'un mécanisme de SLB/SLL ou de manière proactive (ex. démarche SBTi)
 - o La participation à une initiative opérationnelle de réduction des émissions de GES (ex. ACT Pas à Pas)
 - o L'existence d'un accompagnement par Zencap AM dans le cadre de CarbonCAP

Dans le cadre de nos engagements, notamment auprès de la NZAM, nous sommes vigilants à déployer les méthodes les plus robustes et à les enrichir de manière cohérente avec notre typologie d'investissement. Zencap AM s'engage également à être transparent sur les méthodologies utilisées et à rendre compte chaque année de nos avancées dans l'atteinte de nos objectifs.

Les indicateurs des principales incidences négatives sur la durabilité (PAI), et en particulier le climat, liés au Règlement Européen SFDR sont intégrés au questionnaire ESG de Zencap AM et également publiés annuellement.

- Table 1 (indicateurs obligatoires)
 - o Entreprises et infrastructures : PAI 1. Emissions de GES des scopes 1, 2 et 3 ; PAI 2. Empreinte carbone ; PAI 3. Intensité de GES des financements ; PAI 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ; PAI 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; et PAI 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
 - o Actifs immobiliers : PAI 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers ; PAI 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
- Table 2 (indicateurs supplémentaires environnementaux)
 - o Entreprises et infrastructures : PAI 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
 - o Actifs immobiliers : PAI 18. Emissions de GES des scopes 1, 2 et 3 ; PAI 19. Intensité de consommation d'énergie

V. Parcours d'accompagnement « CarbonCAP »

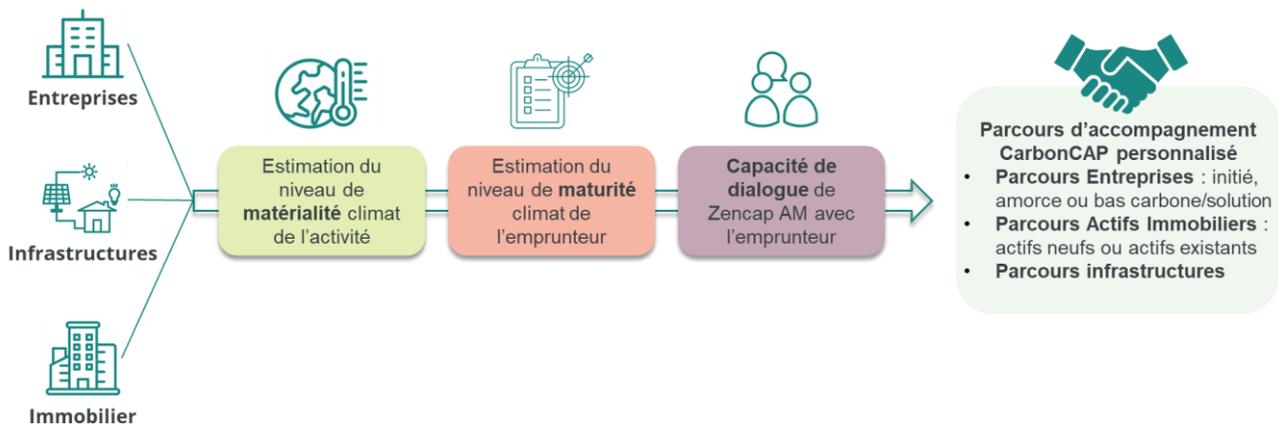
Chez Zencap AM, nous avons à cœur d'être parmi les acteurs du changement et croyons profondément en la contribution que nous avons à apporter à nos emprunteurs. En particulier, nous sommes convaincus que nous pouvons générer un impact significatif en engageant nos entreprises financées vers une transition durable.

Afin de concrétiser notre approche, nous avons déployé en 2023 « **CarbonCAP** », un **parcours d'accompagnement sur-mesure des entreprises financées**, avec pour objectif final de faire résonner notre vision : « Financer dans l'économie réelle l'accélération de la décarbonation des emprunteurs en transition ainsi que les acteurs bas carbone ou apporteurs de solutions ».

Le **Parcours CarbonCAP** est proposé à chaque nouvel emprunteur en fonction du résultat de la **CliMatrice** (cf. paragraphe *CliMatrice et décision de financement*). De manière générale, il s'agit des acteurs dont l'activité se situe dans un secteur avec une matérialité climat moyenne ou élevée, avec un niveau de maturité insuffisant mais sur lesquels Zencap AM dispose d'une bonne capacité d'influence.

Ce parcours est volontaire ; Zencap AM incitera cependant les emprunteurs concernés à le suivre : Zencap AM valorisera les emprunteurs qui s'engageront dans le parcours avec succès. En cas de demande de dérogation au contrat de financement (« waivers ») ou de refinancement, la non-réalisation du parcours sera prise en compte. Sans omettre que d'éventuels bénéfices financiers peuvent être obtenus par l'emprunteur dans le cadre d'un mécanisme incitatif (cf. section « Objectifs de décarbonation dans le cadre de SLB/SLL »).

Détermination du parcours d'accompagnement CarbonCAP (cf. détails dans la CliMatrice)



La singularité de Zencap AM réside dans sa vision de l'accompagnement pensée pour répondre aux besoins spécifiques de nos lignes métiers.

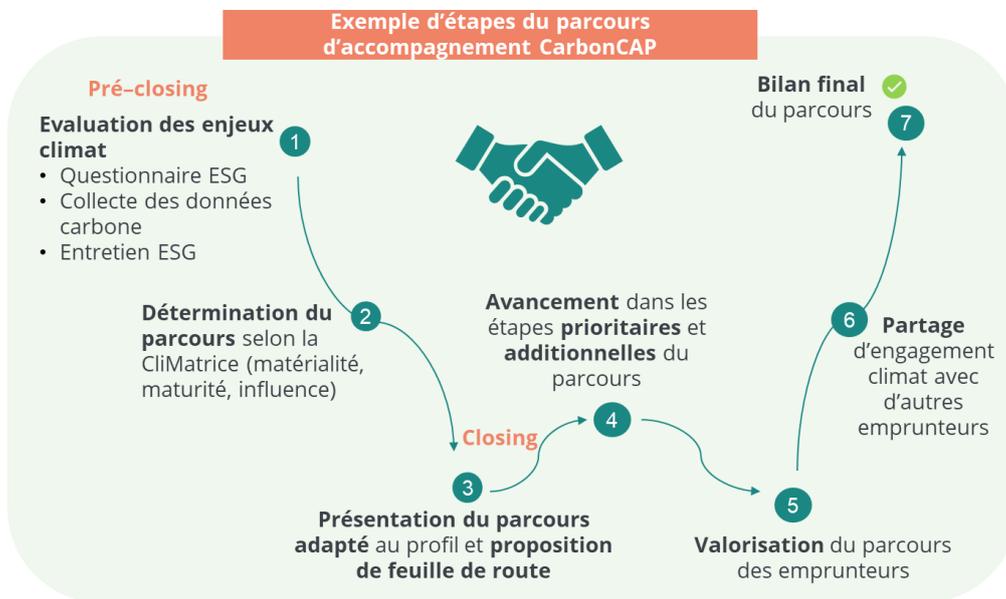
Ainsi, nous avons décliné le **Parcours CarbonCAP** sur nos trois types de financement : entreprises, actifs immobiliers et infrastructures.

Ensuite, au sein du parcours pour les entreprises, nous adaptons le niveau et l'ambition d'accompagnement (cf. CliMatrice) : le parcours « initié » pour les acteurs les plus matures, le parcours « amorce » pour les moins matures ou le parcours « bas carbone ou solution » pour ceux dont l'activité s'inscrit déjà directement dans la transition énergétique et écologique. Au sein du parcours pour les actifs immobiliers, nous distinguons les actifs neufs des actifs existants.

A travers ce parcours, nous proposons aux emprunteurs **des échanges réguliers** sur la mise en place d'actions depuis la sensibilisation aux enjeux environnementaux jusqu'à la définition d'un plan d'actions robuste. L'objectif est de **mobiliser un écosystème** (mise en relation avec des partenaires ou prestataires, identification d'initiatives de place ou d'initiatives publiques, partage de bonnes pratiques avec d'autres emprunteurs, etc.) et d'y intégrer les emprunteurs dans une logique de progrès et de valorisation des actions.

Sur-mesure et flexible, le parcours permet de faire progresser les emprunteurs sur le climat grâce à (i) des étapes **prioritaires** inscrites dans le **schéma classique d'une stratégie climat ambitieuse** : se former, mesurer, s'engager, réduire ses impacts, augmenter son offre de produits verts et reporter sur l'atteinte de ses engagements, (ii) et des étapes **optionnelles** proposées en fonction du niveau d'avancement de l'emprunteur et de son offre de produits et de services spécifiques.

Le parcours CarbonCAP : de l'état des lieux au bilan final



Le Parcours CarbonCAP est proposé pour les nouveaux financements concernés depuis début 2024. L'emprunteur peut y voir le moyen de bénéficier d'un écosystème de prestataires, d'experts de leur domaine, et de pairs pour gérer ses risques, préparer l'avenir et progresser. En particulier, les bénéfices pour l'emprunteurs peuvent être les suivants :

- Sensibiliser et former les équipes (informer et mettre en mouvement l'ensemble de la structure)
- Identifier, gérer et anticiper les risques (adapter les actions)
- Décarboner le modèle d'affaires (accélérer la transition de l'activité)
- Se comparer avec les pairs (échanger avec les pairs et identifier les meilleures pratiques)
- S'adapter à l'évolution réglementaire (comprendre les attentes des régulateurs et des investisseurs)
- Communiquer et valoriser ses actions (mettre en lumière les initiatives)

Parcours CarbonCAP pour les entreprises – Exemples d'actions

Parcours amorce - Entreprise en transition <i>Exemples d'actions</i>	Parcours initié - Entreprise en transition <i>Exemples d'actions</i>	Parcours bas carbone ou solution <i>Exemples d'actions</i>
<p>Former</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module d'introduction aux enjeux environnementaux réalisé par un cabinet externe (ex. Fresque du Climat, enjeux sectoriels...) 	<p>Former</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module d'introduction aux trajectoires bas carbone ou aux enjeux ACV et éco-conception pour les produits 	<p>Former</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module de formation sur la taxonomie et le calcul de la part verte
<p>Mesurer les risques climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques climatiques physiques pour les entreprises avec des sites et sources d'approvisionnement à fort enjeu 	<p>Mesurer les risques climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques climatiques physiques pour les entreprises avec des sites et sources d'approvisionnement à fort niveau d'exposition 	<p>Valoriser les solutions bas carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calcul de la part verte (Taxonomie) de l'activité • Certification des produits ou solutions
<p>Mesurer son empreinte de GES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation/approfondissement d'un BEGES/empreinte carbone (se référer à l'arbre de décision) 	<p>Evaluer ses objectifs et se comparer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition ou approfondissement d'objectifs de réduction des émissions de GES • Évaluation de sa stratégie bas carbone via ACT Évaluation de l'ADEME 	<p>Mesurer les risques climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques climatiques physiques pour les entreprises avec des sites et sources d'approvisionnement à fort niveau d'exposition
<p>Définir les premiers objectifs d'un plan de transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un objectif de réduction des émissions carbone et d'un plan d'actions associé (ex. démarche ACT Pas à Pas de l'ADEME) 	<p>Certifier les objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des objectifs par un organisme habilitant tel quel l'initiative Science-Based Target (SBTi) 	<p>Valoriser les solutions bas carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un bilan carbone/BEGES s'il n'a pas déjà été réalisé • Evaluation des émissions évitées (ex. référentiels NZI, WRI)

Parcours CarbonCAP pour les actifs – Exemples d’actions

Parcours Carbon Cap – Actifs immobiliers neufs <i>Exemples d’actions</i>	Parcours Carbon Cap – Actifs immobiliers existant <i>Exemples d’actions</i>	Parcours Carbon Cap– Actifs d’infrastructures <i>Exemples d’actions</i>
<p>Mesurer les impacts environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure des impacts du chantier Mesure des bénéfices d’un programme de rénovation lourde Mesure de l’impact des matériaux 	<p>Certifier</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner à la certification du projet immobilier (ex. NF HQE Bâtiments Tertiaires en Exploitation, BREEAM in use, etc.) 	<p>Valoriser les solutions bas carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> Calcul de la part verte de l’activité
<p>Diagnostiquer les risques climat</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d’un diagnostic de risques qui comprend deux étapes : une analyse de risque et le diagnostic de maturité 	<p>Diagnostiquer les risques climat</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d’un diagnostic de risques qui comprend deux étapes : une analyse des risques et le diagnostic de maturité 	<p>Mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> Métrique d’impact ou de contribution à la transition
<p>Certifier</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner à la certification du projet immobilier (ex. BREEAM, HQE Bâtiment Durable) 		<p>Mesurer les risques climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des risques climatiques physiques pour les actifs sur des sites ou avec des sources d’approvisionnement à fort niveau d’exposition

Parcours CarbonCAP – Exemples de « fiches outils » à destination des emprunteurs

Application de la méthodologie ACT Pas à Pas



Objectifs

Développée par l’ADEME, la méthodologie ACT (Assessing Low Carbon Transition) Pas à Pas a pour objectif d’accompagner les entreprises dans le développement et la mise en œuvre de leur stratégie de décarbonation. Une entreprise peut appliquer la méthodologie ACT Pas à Pas seule ou accompagnée par des prestataires formés à la méthodologie.

- Progresser sur la stratégie bas-carbone de l’entreprise
- Sélectionner les outils plus pertinents parmi un large éventail d’outils d’accompagnement climat
- Construire un accompagnement sur-mesure et modulable pour chaque entreprise, sur la base d’un diagnostic climat

Méthodologie

Le déroulé d’un projet ACT Pas à Pas :

- ✓ Réalisation d’un diagnostic initial sur la maturité de l’entreprise
- ✓ Analyse des enjeux et défis pour l’entreprise
- ✓ Construction d’une feuille de route de la transition
- ✓ Elaboration de la stratégie de décarbonation et définition d’une trajectoire de réduction des émissions de GES
- ✓ Construction d’un plan d’action permettant l’atteinte des objectifs de réduction et diagnostic de maturité final

Les outils d’accompagnement d’ACT Pas à Pas :

- ✓ Revue et amélioration du BEGES
- ✓ Accompagnement à la définition d’objectifs
- ✓ Construction de trajectoires de décarbonation
- ✓ Formalisation d’un plan d’actions
- ✓ Analyse des risques physiques et de transition
- ✓ Etc.

Remarque : nécessite d’avoir réalisé en amont un BEGES et une personne de l’entreprise doit avoir suivi et validé le programme de formation du coordinateur ACT-S

Budget



➢ 30 - 40k€ hors aides éventuelles de l’Etat (ADEME) et selon la maturité de l’entreprise

Temps estimé



➢ 6 mois à 1 an

Prestataires sur le marché



VI. Objectifs de décarbonation dans le cadre de SLB/SLL

Pendant la phase de négociation des termes de financement, **Zencap AM peut fixer, en étroite collaboration avec l'emprunteur, une clause engageant l'emprunteur à atteindre des objectifs liés au climat.**

Zencap AM peut ainsi encourager les emprunteurs à travers des incitations financières dans le cadre de mécanisme de SLB/SLL (*Sustainability-Linked Bonds/Loans*), c'est-à-dire que le taux de financement sera ajusté à la baisse comme à la hausse en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Ces objectifs peuvent porter sur une trajectoire de décarbonation conforme aux objectifs de l'Accord de Paris avec des cibles annuelles de réduction des émissions de GES. Ils peuvent également faire partie du parcours CarbonCAP (ex. augmentation de la part d'actifs avec une certification environnementale, augmentation de la part des activités alignées avec la Taxonomie verte européenne, etc.).

VII. Financements bas carbone et de solutions

1. Fonds à thématique bas carbone et solutions

L'investissement dans des solutions bas carbone est un élément clé de la stratégie de Zencap AM. Nous sommes convaincus que la transition vers une économie décarbonée est non seulement nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi porteuse d'opportunités d'investissement attractives à long terme. Financer les activités solutions fait partie des projets déployés par Zencap AM, notamment par la **création de fonds thématiques et la sélection de projets dédiés aux solutions.**

Par exemple, le fonds « **ZEST II** » (**Zencap European Sustainable Transition II**), labellisé Greenfin et classifié article 9 SFDR, a été lancé en 2022, portant avec lui l'objectif de contribuer à la transition écologique et énergétique en Europe via le financement junior d'actifs d'infrastructures.

L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris pour lutter contre le dérèglement climatique nécessite des investissements considérables pour réorienter les flux de capitaux des « actifs bruns » vers les actifs durables. C'est à cette nécessaire transition que ZEST II souhaite contribuer. Cette ambition est inscrite dans la thèse d'investissement du fonds, puisque trois indicateurs environnementaux complémentaires (l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, l'alignement avec la Taxonomie européenne et la *Net Environmental Contribution* (NEC)) servent à sélectionner les investissements et suivre la performance environnementale du fonds.

Le fonds **ZENCAP INFRA DEBT 3**, labellisé Greenfin et classifié Article 8 SFDR, incarne également cette ambition de contribuer à la transition énergétique notamment à travers le financement senior de projets d'infrastructures d'énergies renouvelables.

2. Financement d'acteurs bas carbone ou d'actifs solutions

Au-delà des fonds thématiques, Zencap AM continue également à **financer des actifs bas carbone et solutions** qui disposent d'un modèle d'affaires déjà vertueux et qui contribuent à accompagner la transition de l'économie. Dans cette démarche, Zencap AM renforce la poche « solutions » dans les fonds existants et les nouveaux fonds.

Le **Fonds Rebond Tricolore** illustre cet objectif. Lancé en 2020 pour accompagner des entreprises françaises dans leur redémarrage, leur redéploiement et leur croissance dans le contexte de l'après-crise sanitaire (covid), le fonds finance également des projets de déploiement d'infrastructures dédiées entre autres à la transition écologique et énergétique.

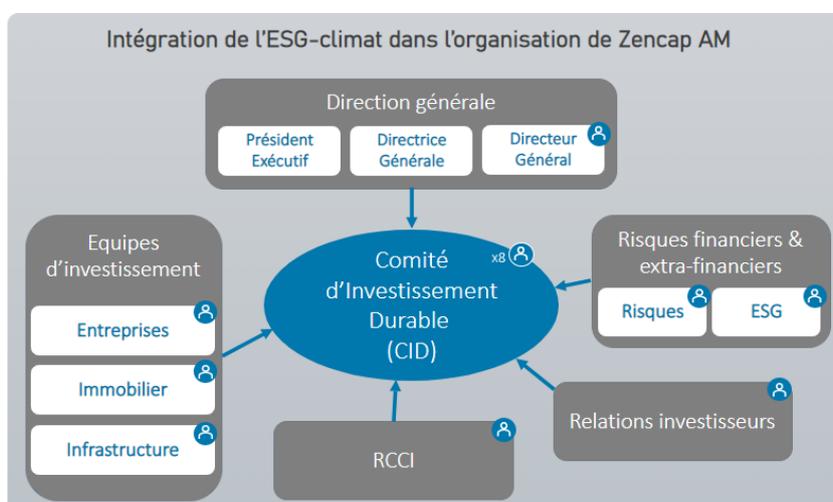
Le Fonds comporte une poche durable avec, par exemple, des financements alignés sur l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique » et la cible 13.2 « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies [...] », et sur l'ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable » et la cible 7.2 « D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ».

Axe III. Organiser la structure au service de l'ambition climat

I. Gouvernance des sujets climat

Afin de répondre opérationnellement à notre ambition de contribuer à la transition en tant que financeur, nous avons décidé de porter les sujets ESG-climat au plus haut au sein de notre organisation. Pour cela, nous avons **fait évoluer notre gouvernance**.

Nous avons confirmé l'adoption d'une gouvernance transverse en constituant le **Comité d'Investissement Durable (CID)**, un comité **dédié à durabilité**, composé d'un membre de chaque équipe d'investissement et de chaque fonction transverse. Sont ainsi présents au CID huit membres permanents :

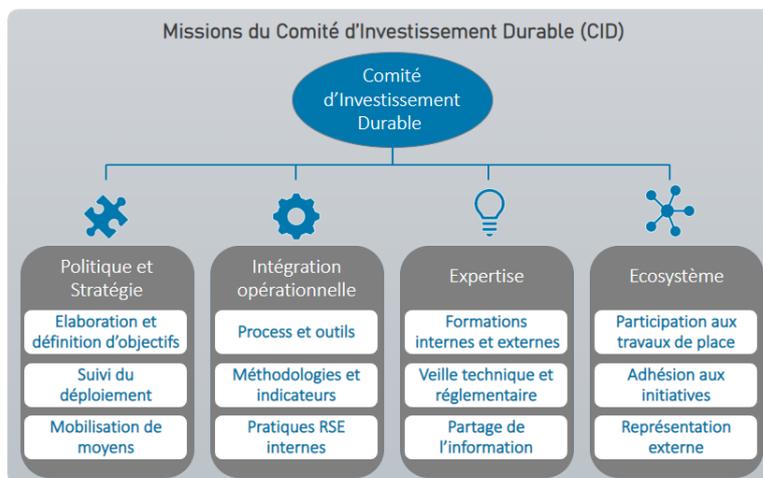


- L'associé et co-Directeur général en charge des questions ESG (Président du Comité)
- Le Head of ESG
- Un membre de chaque équipe d'investissement (équipe « entreprises », équipe « immobilier » et équipe « infrastructure »)
- Le Directeur des Risques
- Le RCCI
- Le Directeur du développement

Les membres de l'équipe ESG ont le statut d'invités permanents. Le Comité est également ouvert à des invités internes ou externes, en fonction des thématiques traitées.

Le Comité CID a vocation à :

- Partager les politiques, méthodes, outils, évolutions et actualités sur le périmètre ESG et climat (nouvelles réglementations, initiatives de place, meilleures pratiques, méthodes innovantes, etc.)
- Développer un bon niveau d'informations et d'expertise sur ces sujets au sein des membres du comité, qui ensuite les diffuseront dans leurs équipes
- Questionner l'ambition et la stratégie de Zencap AM sur ces sujets et des moyens pour les poursuivre
- Valider et promouvoir des formations sur ces sujets aux différentes équipes
- Valider les évolutions des politiques, méthodologies et outils quant à l'intégration ESG dans les investissements
- Proposer ou valider des nouvelles initiatives, par exemple, l'adhésion à de nouvelles initiatives de place, le soutien à des organismes de recherche en finance durable, ou encore la promotion de nos engagements
- S'assurer de la cohérence entre la politique ESG et les pratiques RSE internes



Le comité est présidé par Thomas Piget, associé et co-Directeur général. Il se réunit *a minima* une fois par trimestre et autant de fois que de besoin.

II. Politique de rémunération et plan d'intéressement

La politique de rémunération de Zencap AM prend en compte des critères de durabilité (par exemple pour les fonctions d'investissement, le respect des objectifs ESG du FIA géré et des engagements ESG pris par les emprunteurs).

Notons par ailleurs que plusieurs fonds ont des commissions de performance partiellement indexées sur la réussite d'objectifs de durabilité, certains liés aux enjeux climat.

Enfin, la révision de la politique d'intéressement en 2023 a mené à conditionner une part de cette rémunération à l'atteinte de critères de durabilité.

III. Contribution aux initiatives de place

La contribution aux initiatives de place permet à Zencap AM de s'enrichir de discussions avec ses pairs.

Au-delà de l'adhésion à l'initiative Climate International (iCI) et à la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMi), Zencap AM contribue activement aux travaux de son association professionnelle, France Invest et en particulier de la Commission *Sustainability*. Zencap AM est ainsi membre actif de plusieurs groupes de travail au sein de cette Commission, dont celui dédié au Climat.

IV. Responsabilisation des équipes opérationnelles sur le climat

1. Formation continue des équipes

Afin de garantir la réussite et la pérennité de notre stratégie climat, nous accordons un soin particulier à rendre **opérationnelles toutes les équipes sur le climat**. Ainsi nous avons renforcé les dispositifs de formation de l'ensemble de nos équipes opérationnelles ainsi que des membres de la Direction en faisant intervenir des experts lors d'ateliers sur des thématiques variées telles que la transition bas carbone, la comptabilité écologique, les indicateurs environnementaux, les exigences réglementaires, ou encore les méthodologies d'alignement bas carbone.

Afin d'assurer une montée en compétences graduelle de nos équipes et couvrir l'ensemble de l'écosystème évolutif de la finance durable, nous formons aussi tous nos salariés à la Certification AMF finance durable.

Par ailleurs, les équipes sont continuellement sensibilisées aux enjeux ESG dans leurs échanges au quotidien avec l'équipe ESG. Chaque nouvel arrivant est formé à l'intégration des critères de durabilité tout au long du processus d'investissement. En interne nous mettons également à profit de nos collaborateurs un ensemble d'outils de formation via des flux d'informations dédiés partagés et une bibliographie de formations sur ces sujets disponibles sur le réseau de Zencap AM.

2. Une équipe ESG au cœur des décisions

Zencap AM dispose d'une **équipe experte de trois personnes dédiées à l'ESG-climat** au sein de la Direction « Risk management (RM) – ESG », directement rattachée à la Direction générale. Cette décision stratégique de déployer une équipe indépendante permet à Zencap AM de disposer d'une expertise capable de guider les prises de décision et proposer des leviers d'actions forts.

Toutefois, nous croyons fermement que l'intégration ESG-climat dans nos métiers est l'affaire de tous chez Zencap AM. Ainsi l'équipe ESG est pleinement intégrée et collabore avec l'ensemble des équipes tout au long du processus d'investissement afin d'intégrer les enjeux de durabilité. Un référent climat est mobilisé au sein de chaque métier afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat au sein de son équipe. Les équipes d'investissement intègrent la démarche ESG-climat dès les premières analyses lors du sourcing des dossiers puis durant les phases de due diligence et de négociation des termes du financement.

Enfin, afin de garantir à l'ensemble de nos parties que nos décisions seront prises en conformité avec nos engagements, l'équipe ESG représentée par le Responsable ESG peut systématiquement faire entendre sa voix lors des comités pipeline hebdomadaires, lors des comités de Crédit et d'investissement.

Pour toute question sur ce document, veuillez contacter :

Raphaël Deléarde, Head of ESG de Zencap AM, [rdelearde \[at\] zencap-am.fr](mailto:rdelearde@zencap-am.fr)

ou

Corentin Hervé, Analyste ESG & Impact, référent Climat de Zencap AM, [cherve \[at\] zencap-am.fr](mailto:cherve@zencap-am.fr)

Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de ZENCAP Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par ZENCAP Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. ZENCAP Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas que ZENCAP Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou que ZENCAP Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. ZENCAP Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. ZENCAP Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Zencap Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF (agrément n° GP-11000024)

www.zencap-am.fr